

Compte rendu de la séance du 13 avril 2018

Les budgets primitifs ont été votés : budget principal : 558050 € en fonctionnement et 249699 € en investissement – budget assainissement : 161922 € en fonctionnement (excédent 2017 de 140752 €) – investissement : dépenses : 79337 €, recettes 154501 € (excédent de 75164 €) – budget panneaux photovoltaïques : 2200 € en fonctionnement, 6352 € en investissement.

Une subvention a été demandée dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour la construction d'un 2^{ème} columbarium. Les travaux sont estimés à 6000 € TTC.

L'enquête publique concernant la vente d'une portion de chemin rural au village est terminée, le conseil valide les conclusions favorables du commissaire enquêteur et décide de la désaffectation et de l'aliénation de cette portion de chemin rural ainsi que sa vente à 10 € le m².

Une convention de projet urbain partenarial a été entérinée concernant des parcelles constructibles au Mas Gauthier.

Le conseil municipal a autorisé le maire à signer un avenant à la convention de gestion « assurance des risques statutaires » concernant les frais de gestion des dossiers des agents communaux.

Une avance de trésorerie du budget principal de 4000 € est ouverte pour le budget panneaux photovoltaïques et qui sera remboursée au fur et à mesure.

Une convention de participation financière va être passée entre le SEBA et la commune pour les travaux de renforcement des réseaux d'eau à Chadeyron et Pont Martel. La participation communale aux travaux est de 48 350 €.

Le SEBA lance un programme de renouvellement des réseaux d'eau potable sur 2 ans. Montréal est concerné : le réseau de transfert entre le réservoir des Plantades et le réservoir du Village sera renouvelé, les travaux sont prévus en 2019.

La commune de Montréal participe aux frais de fonctionnement des écoles publiques. Ce montant s'élève à 796 € par élève scolarisé à Uzer et à 677 € par élève scolarisé à Vinezac.

Les taux des taxes locales ont été votés : la taxe d'habitation est en augmentation : 12.50 %, les taxes foncières bâti (6.86 %) et non bâti (57.08%) restent au même taux.

M. Arnaud Crevolin, conseiller municipal, a été nommé référent culture à la Communauté du Val de Ligne.

Il est projeté d'installer une rampe le long des escaliers de l'église par mesure de sécurité pour les personnes.

Le mur situé place des Acacias va être rehaussé côté montée d'escalier par l'employé communal.

Il est rappelé que l'inscription à l'assemblée générale des Montréal de France qui aura lieu les 29 & 30 septembre sera close le 1^{er} juin.